

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE
DE SORGUES
84700

SEANCE DU 26 MARS 2024

OBJET

Vote du compte administratif
2023 de la Résidence
Autonomie

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Jean-François LAPORTE, Vice-Président du CCAS.

Del-2024-mars-015
N-7.1.1

PRESENTS: S. Ferraro - C. Cambier - P. Courhier -
J.F. Laporte - E. Boca - G. Jullian - L. Armand -
M. Cruz - O. Vincent - M.-J. Estin - C. Roche.

POUVOIR(S): T. Lagneau - A. Mane.

EXCUSE(S): S. Lagneau - D. Attuel - H. Trinquet -
E. Arrigoni

ABSENT(S):

SECRETARE DE SEANCE: L. Ludwig.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R314-73 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Considérant que le compte administratif 2023 du budget de la Résidence Autonomie le Ronquet est conforme au compte de gestion 2023 dressé par le comptable public ;

Considérant que les résultats du compte administratif 2023 du Budget de la Résidence Autonomie le Ronquet sont les suivants :

BUDGET	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES PREVISIONS	142 358,92	1 140 024,29
DEPENSES REALISATIONS	25 165,81	1 009 349,93
RECETTES AUTORISATIONS	142 358,92	1 140 024,29
RECETTES REALISATIONS	58 900,49	912 229,54
RESULTATS GESTION 2023	33 734,68	-97 120,39
RESULTATS REPORTEES	98 161,92	39 245,23
RESULTATS CUMULES 2023	131 896,60	-57 875,16

En dépenses d'exploitation, on note :

- 390 126,77 € de dépenses de personnel.
- 336 941,17 € de dépenses à caractère général dont 185 552,92 € concernant les dépenses d'énergie et 88 691,68 € les prestations de service (dans le cadre des ateliers CPOM et des repas).
- 282 281,99 € de dépenses afférentes à la structure dont 212 508,00 € de location du bâtiment.

Les recettes d'exploitation proviennent pour 92 % de la tarification appliquée aux usagers soit 842 364,54 € (755 759,64 € de loyers et 86 604,90 € de prestations notamment repas).

Le versement du CPOM en 2023 (aide du Conseil Départemental à la mise en œuvre d'ateliers visant au maintien du lien social et de l'autonomie des résidents) représente 23 775,31 €.

En dépenses d'investissement :

- 5 353,33 € sont consacrés aux équipements du foyer logement dont 4 282,96 € de renouvellement d'électroménager dans les appartements.
- 7 500,00 € concernent le remboursement des cautions aux résidents sortants.

Les recettes d'investissement sont :

- Les cautions versées par les résidents entrants pour 10 700,00 €.
- Les amortissements pour 33 877,64 €.

La résidence autonomie n'a pas de dette.

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ELIT, son Président de séance afin de remplacer le Vice-Président du conseil d'administration pour le vote du compte administratif.

APPROUVE A L'UNANIMITE, Le Président de séance pour le vote du compte administratif est

Madame Ginette JULLIAN.....

APPROUVE, le COMPTE ADMINISTRATIF 2023, Monsieur le Vice-Président du CCAS s'étant retiré pour le vote.

Adopté à : L'unanimité.

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 29/03/2024.

Membre du Conseil d'Administration,

Ginette JULLIAN

